

Conseil Municipal du Mercredi 8 avril 2015 à 20H15

Présents : M.M ; Baillès, Gousmar, Bonnet, Robert, Kréher, Aguerralde, Magné, Tamssom, Gaubert, Sibra, Fleury.

Procurations : Métaillié→ Magné, Buffel→ Aguerralde, Duplan→ Gousmar, Dabas→ Baillès.

Préambule :

Monsieur le Maire apporte quelques informations financières ponctuelles afin de nourrir la réflexion de chacun :

C3G : ■ augmentation de la TH (+ 3,70%)

augmentation du FB (+3,84%)

■ petite enfance → la C3G paie 765€ / enfant /an

les familles paient 150€/ enfant / an

■ Depuis la réforme de la taxe professionnelle la TH perçue par la C3G est reversée en partie dans un fonds national de répartition (FNCIR). Pour 100€ perçus, 30€ seulement restent à la C3G, 70€ sont reversés au FNGIR.

Ressources de la commune :

■ Les dotations d'état baissent de 17 000€. Il conviendrait d'augmenter les impôts communaux de 4,5% pour compenser cette baisse.

■ Subventions du C.G : environ 50 000€/an.....n'existeront plus.

■ Apparition de nouvelles dépenses récurrentes : 20 000€ minimum → ADS (Application du Droit des Sols) depuis le 1^{er} avril 2015, subvention collège de Bessières, panneau LED, Internet, entretien des bornes incendie, conventions diverses, salaires, etc...

■ Disparition du pool routier : grâce à une subvention du C.G de 61,40% la commune récupérait environ 50 000€/an.

Soit au total une baisse des ressources financières de 137 000€/an minimum qui pourraient être compensée par une augmentation des impôts communaux de 38% !

Taux d'imposition :

Grâce à l'excédent financier du Compte Administratif 2014 (**794 723€**), Monsieur le Maire indique que l'on n'a pas besoin, pour l'instant, d'augmenter les impôts communaux. Il propose de maintenir les taux d'imposition de 2014.

Pas d'augmentation des impôts → Vote : **pour** → **14** **abstention** → **1**

Délibération au Registre Spécial (RS)

Budget primitif 2015 :

Vote du Conseil Municipal → **pour : 13 abstention : 2**

Délibérations au RS.

Questions diverses :

■ Demande de deux particuliers souhaitant acheter des terrains communaux :

- Monsieur et Mme LEGROS, 143 chemin de la Marnière souhaiteraient acquérir une partie de la parcelle communale 303. Il s'agit d'une parcelle acquise récemment par la mairie pour préserver la visibilité à l'intersection du chemin de la Marnière et du chemin d'Engazagnes. Monsieur le Maire précise que la Mairie ne fera jamais de construction de maison sur cette parcelle en forme de triangle. En fonction de l'intérêt général qui doit être prioritaire pour tout élu, la vente, même partielle, de cette parcelle n'est pas envisageable.

-Mme LUCAS Céline et Monsieur COUILLOUD Cédric, 2 rue de la fontaine sont acheteurs de leur « devant de porte » dont ils feraient un jardin. Monsieur le Maire explique qu'au centre du village plus qu'ailleurs, la commune ne doit pas vendre son foncier non bâti dont elle a ou aura besoin. Ceci en suivant encore l'intérêt général et non les petits intérêts privés et sympathies des uns ou des autres. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'est toujours efforcé d'agrandir le domaine foncier de la commune. Il s'oppose donc à des ventes qui n'apportent rien à la commune...

Vote du CM → pour la vente : 2

contre la vente : 9

abstentions : 4

■ Occupation illégale de caravanes sur un terrain situé en zone NC du POS au carrefour de la D15 et du chemin d'Engazagnes. Monsieur le Maire a alerté par un procès-verbal le procureur de la République.

■ Travail des employés communaux : certains élus considèrent qu'on leur fait distribuer du courrier trop fréquemment. Essayer d'apporter des améliorations.

■ Site internet : en attente, mise à jour compliquée, demande d'une aide technique (voir devis).

■ Défibrillateur : à suivre (Messieurs Fleury et Bonnet).